



Reprise d'entreprise. Pourquoi pas une Scop ?



Le comité de pilotage « Reprise-Transmission » en Scop s'est réuni, lundi, dans les locaux de la CCI, rue Nationale.

Les entreprises ne sont pas immortelles. Encore que. Afin d'assurer leur pérennité, il existe une solution qui a pour nom Scop. Le pôle de l'Économie sociale et solidaire du Centre-Bretagne y croit dur comme fer. Comme le montrent les dernières données issues de l'étude réalisée par les chambres consulaires bretonnes en 2018, la transmission – reprise d'entreprises - constitue plus que jamais un véritable défi pour les territoires : maintien des savoir-faire et des compétences, préservation de l'emploi, dynamisme du tissu économique...

1 028 entreprises cherchent repreneurs...

Sur la Bretagne, 32 200 entreprises ont à leur tête un dirigeant âgé d'au moins 55 ans et 28 % d'entre eux indiquent éprouver une difficulté à trouver un repreneur. Sur le Centre-Bretagne (Pays de Pontivy et Loudéac communauté Bretagne Centre), cela représente 1 028 entreprises.

Conscients de ces différents enjeux, les pôles d'économie sociale et solidaire (Pontivy-Loudéac), en partenariat avec l'Union régionale des Scop et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, ont proposé une méthodologie permettant de sensibiliser et d'aborder, avec les chefs d'entreprises ciblés, la question de la transmission de leur entreprise. L'objectif principal est de faire connaître les solutions pour maintenir les savoir-faire et les emplois sur le territoire, en y incluant une piste supplémentaire qu'est la Société coopérative et participative.

« Une Scop est une société à forme commerciale qui fonctionne selon les principes coopératifs et dont les salariés sont associés majoritaires. Une personne une voix », insiste Sébastien Gibert, de l'Union régionale

[Visualiser l'article](#)

des Scop. « La transmission de son entreprise à tout, ou partie, de ses salariés est en effet une solution peu ou mal connue des dirigeants. Pourtant, elle limite le risque d'échec, permet une continuité, une succession en douceur et évite la délocalisation du centre de décision avec un maintien durable des emplois sur le territoire ».

Des contacts ciblés

« Les prochains mois, un travail de ciblage des dirigeants pouvant être concernés sera réalisé, et un courrier personnel sera envoyé à chaque dirigeant présentant la démarche et informant qu'un membre de l'association EGEE (Entente entre les générations pour l'emploi et l'entreprise) prendra prochainement contact avec lui. Un entretien confidentiel sera alors proposé afin d'apporter une information personnalisée, gratuite et ciblée, sur les diverses opportunités pour le devenir de son entreprise. Un accompagnement pourra être proposé par la suite aux chefs d'entreprise qui le souhaiteraient. »

Selon ses promoteurs, les Scop sont tout sauf une utopie : le taux de pérennité d'une Scop s'élève à 65 % au bout de cinq ans. Pour les entreprises « classiques », il tourne autour de 50 %.